VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 juin 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt juin deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 juin 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Géraldine BASTIEN à Edith CANDELIER, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Messieurs Jean-Pierre BRENAS et Dominique ADENOT, Madame Marion CANALES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°3.
Monsieur Florent NARANJO arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7.
Madame Odile VIGNAL arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7 (fin du pouvoir donné à Madame Dominique ROGUE-SALLARD).
Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3.
Monsieur LOUIS COUSTES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Fabienne MONTEL.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°14 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 94

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DÉCISION DE METTRE FIN AU DÉTACHEMENT SUR UN EMPLOI FONCTIONNEL

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il a décidé de ne pas renouveler le détachement de Madame Marie-Francine FRANÇOIS, Administrateur, sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services.

Madame Marie-Francine FRANÇOIS était détachée sur cet emploi depuis le 15 septembre 2014, ce détachement prenant normalement fin le 15 septembre 2019.

Cette information vous est faite dans le cadre de l'article 53 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 : les emplois fonctionnels de direction relèvent de dispositions particulières au regard de la relation de proximité entre cette fonction et l'autorité territoriale.

Si Madame Marie-Francine FRANÇOIS n'a pas trouvé de mobilité à la date du terme de son détachement, elle sera réintégrée dans son grade d'origine et, si un emploi correspondant à ce grade est vacant dans la collectivité, affectée sur cet emploi.

À défaut d'emploi vacant, Madame Marie-Francine FRANÇOIS sera placée en surnombre 1 an au plus avant d'être prise en charge par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale dans les conditions prévues à l'article 97 et 97 bis de la loi du 26 janvier 1984 ou à son choix en congé spécial ou licenciée, moyennant une indemnité représentant au maximum 2 ans de traitement selon l'âge et l'ancienneté.

Il vous est proposé de prendre acte de la communication de cette information.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24 JUIN 2019

Le Maire,

CLERMONT-FERRAND LAPIDEA CIVITAS NOBILISSIMA

Olivier BIANCHI